

Comment le Cnam veut développer des formations bac+1 avec 60 crédits...

10-12 minutes

Le Cnam a lancé huit mentions de diplôme bac+1 - dont certaines sont "déjà opérationnelles" - et prévoit d'en lancer trois autres (1), indique à AEF info Thibaut Duchêne, adjoint de l'administrateur général du Cnam en charge de la stratégie et du développement. Ces diplômes pourront s'inscrire dans le cadre du projet de décret qui prévoit que des formations bac+1 conduisant à l'insertion professionnelle ou permettant une poursuite d'études puissent être dotées de 60 ECTS. Le Cnam se veut aussi en appui de projets émanant d'autres établissements qu'une commission doit labelliser.



Thibaut Duchêne, adjoint de l'administrateur général du Cnam
Olivier Faron en charge de la stratégie et du développement. Droits réservés - DR

"60 crédits ECTS, c'est une formidable reconnaissance d'un échelon intermédiaire de formation pour un public en situation de fragilité qui ne s'engage dans un parcours qu'avec un horizon de court terme et qui, par ailleurs, a besoin d'une pédagogie par projet et d'un suivi important. Il y avait un besoin dans l'enseignement supérieur du point de vue de la reconnaissance de filières courtes orientées vers la professionnalisation", estime Thibaut Duchêne, adjoint d'Olivier Faron, en charge de la stratégie et du développement ([lire sur AEF info](#)).

Il se félicite du projet de décret qui prévoit que des formations à bac+1 conduisant à l'insertion professionnelle ou permettant une poursuite d'études puissent être dotées de 60 ECTS. Ce dispositif contribuera aussi à concrétiser l'engagement du Cnam dans le plan gouvernemental "1 jeune 1 solution", ajoute-t-il.

Le projet de décret prévoit deux labels

Le projet d'attribution de crédits ECTS à certaines formations bac+1 ([lire sur AEF info](#)) a été rendu public en juillet alors que la ministre de l'ESRI, Frédérique Vidal, annonçait la création de 10 000 places à la rentrée 2020-2021 dans l'enseignement supérieur ([lire sur AEF info](#)). Il a été présenté "pour information" au Cneser du 16 septembre ([lire sur AEF info](#)). Il prévoit deux labels pour ces formations :

- **"Formation supérieure de spécialisation" (FSS)** qui "identifie les formations conduisant à un diplôme d'établissement, notamment conçues dans un objectif d'insertion professionnelle et définies en lien avec des partenaires du monde socio-économique".
- **"Passeport pour réussir et s'orienter" (PaRéO)** qui "identifie les formations conduisant à un diplôme d'établissement permettant aux bacheliers de préciser leur projet d'études ou d'objectif professionnel en découvrant plusieurs disciplines, plusieurs cursus universitaires ou plusieurs environnements professionnels et en renforçant certaines connaissances et compétences".

Une démarche jusqu'alors expérimentale au cnam

"Fort de son expérience sur les publics fragiles avec les écoles Vaucanson pour des bacheliers professionnels, le Cnam a, dès 2017, mis toute son expertise pédagogique dans le développement d'une offre à bac+1, en lien avec les besoins des branches ou

permettant la poursuite d'études", explique Thibaut Duchêne.

Quel bilan en fait-il ? "Le bac+1 a jusqu'à maintenant été proposé à titre expérimental, parfois dans des conditions difficiles vu la crise sanitaire. 98 jeunes ont suivi l'une de ces formations, dans les spécialités 'comptabilité' ou 'informatique' (parcours intégration web). Plus des deux tiers ont achevé leur parcours et 60 % environ des inscrits de départ ont obtenu leur diplôme hors sessions de rattrapage. Il est prématuré de préciser les poursuites d'étude et entrées en emploi, l'enquête à 6 mois après l'obtention du diplôme n'ayant pas encore été réalisée", poursuit-il.

Une inscription au RNCP de niveau 5

Et le modèle économique ? Le coût par auditeur est de l'ordre de 6 000 euros, dont 4 000 euros émanant du MESRI, ce qui permet un bon "effet de levier", répond Thibaut Duchêne. "Jusqu'à présent, le bac+1 a pris son envol grâce à des aides provenant des programmes PIC ou PIA (NCU d'Hesam, voir encadré), mais aussi, suivant les sites, grâce au soutien des régions, rectorats ou préfectures. Grâce au label FSS et avec un engagement financier complémentaire du Cnam, c'est un nouveau chapitre qui s'ouvre dans le déploiement de ces formations", assure-t-il.

"À terme, il est recherché une inscription au RNCP au niveau 5 pour que le bac+1 trouve un équilibre économique en permettant l'accès aux fonds mutualisés de la formation professionnelle. Il prendra alors tout son sens, dans un parcours en formation tout au long de la vie, avec une période en alternance qui permettra de consolider la professionnalisation des apprenants, mais également son modèle économique."

AU MESRI, Une commission labellisera les établissements

Le MESRI est en train de monter la commission chargée de coordonner les demandes et de labelliser les établissements autorisés à délivrer 60 crédits ECTS à l'issue d'une année de formation. À l'opposé d'une "logique de monopole", ainsi que le formule Thibaut Duchêne, le Cnam se veut "en appui de la communauté enseignante et des établissements labellisés qui souhaiteront s'engager dans la démarche. Cela pourrait se faire via de la formation de formateurs, la co-construction de référentiels ou la construction de continuum pour la poursuite d'études".

"Travailler aux passerelles avec d'autres formations sera un gros chantier", indique aussi Thibaut Duchêne. "La poursuite d'études pourra se faire probablement pour des BTS, ou des licences professionnelles sur 2 ans, mais les licences générales et DUT - ou futur BUT - sont exclus au regard du référentiel de ces diplômes". Seule exception, pour les licences générales : les licences Vaucanson que le Cnam développe depuis 10 ans. "Il est prévu que les diplômés de bac+1 puissent y entrer de plain-pied en L2. Des établissements d'enseignement supérieur ont certainement construit des programmes homologues à l'école Vaucanson ([lire sur AEF info](#)), des passerelles vers leur L2 pourront être directement envisagées avec eux", précise Thibaut Duchêne.

Objectif "premier" : professionnaliser

"L'ensemble sera de toute façon géré au cas par cas, territorialement avec l'université de proximité, sous l'égide du ministère, où l'objectif premier est la professionnalisation de publics qui ne trouveraient pas leur chemin dans les formations classiques. En revanche, l'engagement du Cnam sera de travailler aux passerelles d'études des bac+1 en formation tout au long de la vie", poursuit Thibaut Duchêne.

"Plusieurs branches sont visées, dont le bâtiment, la sécurité, le tourisme, les services à la personne... Nous amplifierons nos relations avec d'autres branches et pourrons répondre à leurs demandes de recrutement", assure Thibaut Duchêne. Parmi divers projets du Cnam, il cite notamment le travail entamé avec l'[UIMM](#), qui sera rendu public le 18 octobre, visant deux axes de collaboration : "améliorer l'attractivité de l'industrie et l'orientation professionnelle, et développer l'alternance, notamment en développant des passerelles entre certification et la création de parcours certifiants".

Poursuite d'études dans le bachelor de l'Ensam

Au Cnam, à l'avenir, l'une des possibilités de poursuite d'études pourra se concrétiser dans le cadre du NCU porté par Hesam, "Construisons un métier" ([lire sur AEF info](#)). Ce dispositif vise les bacheliers professionnels et propose à la rentrée prochaine des parcours individualisés et professionnalisants en bac+1, permettant une insertion professionnelle ou une poursuite d'études dans un

"bachelor Hesam" porté par l'Ensam ([lire sur AEF info](#)). Le Cnam coordonne le niveau bac 1, tandis que l'Ensam coordonne la partie bachelor.

BRANCHES ET TERRITOIRES, UNE DOUBLE APPROCHE

Ce partenariat avec l'UIMM se fait aussi dans le cadre de l'action "Cœur de territoire", pour laquelle le Cnam a lancé le deuxième appel à manifestation d'intérêt en juillet 2020. Cette action est fondée sur une approche partenariale entre l'établissement public, les collectivités locales et les acteurs locaux de l'emploi et de la formation pour proposer une offre de formation délocalisée aux villes moyennes ([lire sur AEF info](#)). Elle se veut l'un des outils au service d'une multiplication des centres du Cnam dont l'objectif est qu'ils passent "de 150 à 250 centres d'ici 2023, avec l'appui de la Caisse des dépôts".

Autre exemple, le travail entamé à Cherbourg - toujours dans le cadre de "Cœur de territoires" - avec la collectivité, le rectorat et l'industriel Naval Group. "En aval des lycées professionnels, nous construisons sur place un référentiel de bac+1 qui répond aux besoins de recrutements spécifiques axés autour des process qualité. D'importants débouchés sont prévus, et l'appui du rectorat est fondamental dans la réussite de ce projet", souligne Thibaut Duchêne.

Ces formations s'inscrivent aussi dans le cadre des campus des métiers et des qualifications regroupant autour de la notion de filière des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, en formation initiale ou continue, et en cohérence avec les besoins des branches et des territoires ([lire sur AEF info](#)), explique-t-il.

Trois types de compétences

Le diplôme d'établissement bac+1 repose sur un tronc commun d'enseignements (24 ECTS, environ 300 heures) et des enseignements de spécialité (28 ECTS, environ 300 heures), chacune correspondant à une "sortie métier". Le parcours est complété par la prise en compte de l'expérience professionnelle dans un stage (8 ECTS, 400 heures). Trois types de compétences sont développés dans ces diplômes du Cnam :

- **des compétences générales** de type culture générale, scientifique

et technique ;

- **des compétences "transverses et douces"** (conduite de projet, travail en équipe, prise d'initiative, adaptabilité, codes de l'entreprise et du monde du travail, etc.) ;
- **des compétences "cœur de métier"**, compétences techniques et professionnelles liées à la mention du diplôme.